

sion royale d'enquête sur les services de santé propose de faire passer ce montant du secteur privé au secteur public. C'est-à-dire qu'au lieu d'être payé par les personnes qui reçoivent les services, il le sera par l'ensemble des contribuables du pays. D'après les prix, le produit de l'impôt sur le revenu des particuliers et le coût des soins médicaux en 1963, le contribuable devrait payer 50 p. 100 de plus en impôt sur le revenu pour s'acquitter de cette obligation.

La Commission Hall estime que le gouvernement et la population canadienne peuvent se le permettre, pourvu que le revenu réel augmente considérablement, que les recettes de l'État augmentent rapidement et que les revenus s'accroissent plus vite que les dépenses. L'élément incertain du tableau, c'est que la plupart des gouvernements dépensent tout ce qu'ils peuvent recueillir sous forme de recettes, de sorte que ce serait un fardeau prenant la forme d'un impôt.

Il y a certaines conditions que l'Association médicale aimerait voir respecter dans toute convention. D'abord, elle aimerait qu'il n'y ait pas d'ingérence dans la pratique privée; elle aimerait qu'on permette aux médecins d'exercer en dehors de tout organisme. Elle voudrait que le malade puisse faire des arrangements avec un médecin sans perdre ses prestations.

Il y a aussi la question de savoir qui paie le premier dollar; c'est-à-dire, la question de la co-assurance ou des éléments déductibles. C'est une partie importante du régime en Australie, mais il est difficile de l'appliquer. Les miséreux et ceux qui sont à court d'argent ne peuvent simplement pas effectuer les premiers versements. Ce serait très compliqué et c'est un point sur lequel les médecins voudraient entamer des pourparlers et s'entendre.

Tous les médecins conviennent que la Commission royale d'enquête sur les services de santé a présenté un rapport complet et très utile. Même si les médecins ne sont pas d'accord sur un point—c'est-à-dire la meilleure méthode à employer pour donner à tous les meilleurs services médicaux—il n'en est pas moins vrai qu'ils estiment hautement les constatations de la Commission. Ils sont d'accord avec la Commission à propos de presque toutes les autres recommandations, mais ils estiment que certains éléments sont plus importants que d'autres.

Je me demande si quelqu'un ici a pris un rendez-vous chez le médecin ou le dentiste dernièrement. Si oui, la consultation a probablement été fixée à la semaine prochaine ou à la semaine suivante. Le Canada a besoin d'un plus grand nombre de médecins; pour

répondre à la demande, il faudrait trois ou quatre écoles de médecine de plus. De nos jours, de jeunes hommes brillants et qualifiés se voient refuser l'entrée dans une faculté de médecine.

Je voudrais aussi dire un mot de la recherche dans son ensemble. Les troubles cardiaques, le cancer et les attaques d'apoplexie sont les principales causes de décès, de nos jours, et il serait fort utile de mener un assaut concerté contre ces maladies afin d'en améliorer le traitement ou de les guérir. Dernièrement, on a accompli beaucoup de progrès à l'égard des troubles vasculaires, des maladies contagieuses et des maladies de l'enfance, notamment, et l'on pourrait triompher de ces autres grands fléaux grâce à un effort collectif.

Ainsi, de nombreux spécialistes sont persuadés que la consommation de matières grasses animales non saturées peut engendrer certaines affections de vaisseaux sanguins, tandis que d'autres disent le contraire. On se trouve réduit à des doutes et à des conjectures dans ce domaine, et de nouvelles recherches s'imposent si l'on veut affirmer avec certitude que la consommation de matières grasses et d'aliments producteurs de cholestérol engendre des maladies des vaisseaux artériels. Personne ne saurait se prononcer avec certitude à ce sujet, ou interdire la consommation de ces aliments.

Il y a une grande pénurie de lits dans les hôpitaux. Dans cette ville, il faut compter trois ou quatre mois pour qu'une personne dont l'état n'est pas assez grave pour être hospitalisée immédiatement puisse obtenir un lit.

Il y a beaucoup de gens âgés au pays et certains vivent dans des conditions déplora- bles. Il faut plus de logements pour les abriter. Une personne âgée ne devrait plus être obligée de vivre à l'étroit. Elle devrait pouvoir vivre dans la dignité et le confort dans un endroit où l'ennui et le désœuvrement ne raccourciraient pas ses jours.

Nombre de problèmes urgents se posent et il faudrait les examiner d'après leur priorité. J'espère que tous les Canadiens pourront vivre heureux et contents grâce à cette mesure de sécurité sociale.

(Sur la motion de l'honorable M. Macdonald (Cap-Breton), au nom de l'honorable M. Grosart, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

(Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.)